

Auto-évaluation par rapport aux principales exigences de la Déclaration des obligations des membres (SMO) 6–Enquêtes et discipline

La Déclaration des obligations des membres (Statement of Membership Obligation, SMO) 6 de l'IFAC, Enquêtes et Discipline énonce les exigences auxquelles doit satisfaire un organisme membre de l'IFAC en ce qui a trait aux mécanismes d'enquêtes et de mesures disciplinaires pour les professionnels qui omettent d'appliquer et de maintenir les normes professionnelles et les obligations connexes d'un membre de l'IFAC. La SMO 6 définit le cadre et offre des directives supplémentaires en ce qui concerne les trois principaux aspects d'un processus d'enquêtes et de discipline : l'enquête, la mesure disciplinaire et l'appel. Un système d'enquêtes et de discipline complet qui fonctionne bien est dans le meilleur intérêt des comptables professionnels, des organisations comptables professionnelles (OAP) et du public, car il maintient la confiance du public dans la profession et dans les services professionnels. Un système d'enquêtes et de discipline performant permet aux organisations comptables professionnelles ou à l'autorité d'accréditation de traiter le non-respect des normes éthiques et des réglementations professionnelles.

Bien que toutes les organisations membres de l'IFAC ne soient pas directement impliquées dans tous les aspects du processus d'enquêtes et de discipline, en tant que membres de l'IFAC, elles doivent [élaborer ou démontrer l'existence de plans d'action](#) visant à respecter la [Déclaration des obligations des membres de l'IFAC 6](#), qui oblige les organisations comptables professionnelles (OAP) à mettre en place ou à contribuer à la mise en place et au fonctionnement d'un système d'enquêtes et de discipline. Les membres de l'IFAC doivent être des parties prenantes bien informées en ce qui concerne les processus d'application permanents et à long terme et les résultats dans leurs pays.

Lorsque l'organisation membre de l'IFAC n'a aucune autorité ni autorité partagée pour mettre en place un tel système, elle doit déterminer et prévoir l'ensemble de mesures approprié pour satisfaire aux exigences de la SMO 6 (par exemple, préconiser auprès des personnes responsables la mise en œuvre des meilleures pratiques relatives à la SMO 6 ; assurer la communication avec les responsables concernant les résultats des procédures d'enquêtes et de discipline pour mettre en œuvre une formation supplémentaire ou d'autres sanctions si nécessaire)

Cette liste est destinée à aider les organisations comptables professionnelles à :

- ✓ **faciliter une évaluation de haut niveau** du système d'enquêtes et de discipline dans leurs pays par rapport à la SMO 6 qui constitue la référence mondiale, en vue d'élaborer des feuilles de route pour combler les lacunes si nécessaire, renforçant ainsi la confiance du public de leur pays ;
- ✓ **sensibiliser** les parties prenantes **à la SMO 6 et à ses exigences** et les aider à comprendre comment les exigences de la SMO 6 doivent être intégrées aux systèmes d'enquêtes et de discipline; et **encourager une franche collaboration et la communication** dans les pays où l'application est effectuée par un conseil de surveillance public, le gouvernement ou un autre organisme de réglementation.

Cette liste complète les exigences détaillées contenues dans la SMO 6 et ne couvre pas toutes les exigences des normes professionnelles pertinentes. Les organisations membres de l'IFAC doivent se familiariser directement avec la [SMO](#) et les [normes internationales](#). Les organisations membres de l'IFAC peuvent trouver des témoignages de réussite des organisations comptables professionnelles (OAP) liés au processus d'enquêtes et de discipline sur la Passerelle de connaissances de l'IFAC (IFAC Global Knowledge Gateway) sous [Développement de la profession comptable](#).



Meilleures pratiques relatives à la SMO 6	Oui	Non	Partiellement	Commentaires supplémentaires / explicatifs
<p>Portée du système</p> <p>Un système d'enquêtes, de mesures disciplinaires et de possibilités de faire appel existe pour la profession comptable. Le système est opérationnel.</p>				
<p>Les informations sur les types de non-respect pouvant donner lieu à des enquêtes sont accessibles au public.</p>				
<p>Ouverture des procédures</p> <p>Une approche « fondée sur les plaintes » et une approche « fondée sur l'information » sont adoptées.¹</p>				
<p>Un lien donnant accès aux résultats des revues du contrôle de la qualité a été établi.</p>				
<p>Le processus d'enquête</p> <p>Un comité ou un organe similaire existe pour mener les enquêtes.</p>				
<p>Les membres d'un comité sont indépendants du sujet de l'enquête et des autres parties associées (absence de conflit d'intérêts).</p>				
<p>La procédure disciplinaire²</p> <p>Un conseil de discipline / une entité disciplinaire distincte existe pour prendre des décisions disciplinaires selon les recommandations du comité d'enquête.</p>				

¹ L'approche fondée sur l'information n'est pas un substitut à l'approche fondée sur les plaintes, mais un processus supplémentaire qui offre une protection accrue au public. Il le fait en permettant au service d'enquêtes et de discipline de l'organisme responsable d'ouvrir une enquête (même en l'absence de plainte) lorsque des informations provenant de sources fiables indiquent une possibilité de non-respect.

² Un comité ou un conseil responsable des questions disciplinaires devrait être établi pour entendre les affaires pour lesquelles le comité d'enquête a décidé de déposer des plaintes professionnelles. Une combinaison équilibrée d'expertise professionnelle et de jugement externe renforce l'objectivité et c'est pourquoi, le conseil de discipline devrait être composé de comptables et de non-comptables. Personne ne pourra être à la fois membre du comité d'enquête et du conseil de discipline en même temps.



Meilleures pratiques relatives à la SMO 6	Oui	Non	Partiellement	Commentaires supplémentaires / explicatifs
Les membres du conseil / de l'entité comprennent des comptables professionnels ainsi que des non-comptables.				
Le tribunal est indépendant du sujet de l'enquête et des autres parties associées (absence de conflit d'intérêts).				
Les sanctions Le système disciplinaire permet d'imposer une large gamme de sanctions. Il est particulièrement important d'inclure (a) la perte du titre professionnel ; (b) la restriction et la perte des droits d'exercer ; et (c) l'exclusion du membre.				
Droits de représentation et d'appel Il existe une troisième instance d'appel, distincte à la fois du conseil de discipline et du comité d'enquête.				
Procédures administratives³ Des délais spécifiques pour le traitement de toutes les affaires sont fixés.				
Des mécanismes de suivi pour surveiller la progression des enquêtes, des mesures disciplinaires et des procédures connexes sont établis.				
Des dossiers des procédures d'enquête et de discipline sont établis.				

³ L'organisme responsable du système d'enquêtes et de discipline doit fixer des objectifs en termes de calendrier pour traiter intégralement toutes les affaires et s'efforcer de les respecter dans la mesure du possible. Normalement, tout délai fixé pour traiter une affaire doit commencer à la date à laquelle les informations reçues sont suffisantes pour justifier l'ouverture d'une enquête. Des mécanismes de suivi mis en place permettent de s'assurer que toutes les enquêtes et poursuites sont traitées rapidement et que toutes les mesures nécessaires sont prises au moment approprié. Des retards inutiles peuvent menacer l'efficacité du processus d'enquête et de discipline des affaires concernées. Ils sont potentiellement injustes pour les plaignants ainsi que pour les défendeurs et peuvent être préjudiciables à une affaire par ailleurs fondée. Les mécanismes de suivi sont importants pour surveiller la progression des enquêtes et des poursuites, et pour inciter les personnes concernées à agir rapidement afin de minimiser les délais.



Meilleures pratiques relatives à la SMO 6	Oui	Non	Partiellement	Commentaires supplémentaires / explicatifs
Considérations d'intérêt public Les activités sont validées pour s'assurer que le public est conscient de l'existence d'un système d'enquêtes et de discipline dans le pays.				
Un processus d'examen indépendant des plaintes sans suite est établi. ⁴				
Les résultats de la procédure d'enquête et de discipline sont rendus publics.				
Relations avec les organismes externes Il existe un processus approprié de communication aux organismes externes dans le cas d'une éventuelle participation à des crimes et infractions graves.				
Revue régulière de la mise en œuvre et de l'efficacité Une revue régulière de la mise en œuvre et de l'efficacité du système est effectuée et des mesures correctives sont mises en œuvre.				

⁴L'objectif de ce processus d'examen indépendant (c'est-à-dire lorsque l'affaire fait l'objet d'une enquête et n'est pas renvoyée à un conseil de discipline) est d'étudier les informations disponibles et de décider si le comité d'enquête a pris une décision raisonnable fondée sur des informations complètes. Il appartient à l'organe responsable du système d'enquêtes et de discipline de déterminer les détails de la procédure. Cependant, l'existence d'un processus d'examen indépendant efficace est essentielle pour démontrer que les processus d'enquête reconnaissent les droits de l'homme ainsi que la justice naturelle et servent l'intérêt public de manière efficace. Ceci est important non seulement pour le défendeur, le plaignant et les autres personnes impliquées dans le processus d'enquête et de discipline, mais aussi pour la réputation de l'organisme responsable et de la profession au niveau national et international.